AR-Préfecture
095-219503943-20261119-2-AU
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 19-11-2026
Publication le : 19-11-2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

DECISION DU MAIRE N°2026/ 197

(Prise en vertu de la délégation du conseil Municipal)

OBJET : Marché de prestations intellectuelles pour une mission d'études groupées pour le confort d'été et le décret tertiaire

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,
Agissant en vertu de la délibération n°2026/50 du Conseil Municipal du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoirs selon l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2122-1 et R2122-8,

CONSIDERANT, la nécessité de réaliser les études dans le cadre du décret tertiaire et pour le confort d'été avec la mise en place d'un plan canicule,

CONSIDERANT que, compte-tenu de son montant, ce marché peut être passé sans publicité ni mise en concurrence préalables,

CONSIDERANT, néanmoins, qu'afin d'obtenir l'offre économiquement la plus avantageuse et ainsi veiller à la bonne utilisation des deniers publics, trois opérateurs économiques ont été sollicités,

CONSIDERANT, que l'offre économiquement la plus avantageuse et répondant aux besoins est celle de la société E-CONEX, représentée par monsieur DIDOT Maël, dont le siège social est situé 5 Avenue du Prieuré, Bâtiment B, 77 700 SERRIS.

DECIDE

Article 1 : La passation d'un marché pour une mission d'études groupées pour le confort d'été et le décret tertiaire avec la société E-CONEX, mandataire, représentée par monsieur DIDOT Maël Antoine, dont le siège social est situé 5 Avenue du Prieuré, Bâtiment B, 77 700 SERRIS,

Article 2 : Le montant total du marché s'élève à 29 437,50€ HT soit 35 325,00 € TTC

Article 3 : D'autoriser la mise en paiement à l'avancement,

Article 4 : Les crédits correspondant sont inscrits au budget.

Article 5 : L'ensemble des prescriptions contractuelles régissant le présent contrat sont mentionnées dans le contrat joint à la présente décision.

AR-Préfecture
095-219503943-20261119-2-AU
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 19-11-2026
Publication le : 19-11-2026

Copie de la présente décision sera adressée :

Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
Monsieur le Trésorier de l'Isle Adam,
Société E-CONEX

Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en la forme légale.

Fait à Méry-sur-Oise
Le 19/11/2026

Le Maire

Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil
Départemental du Val d'Oise